



**DÉCISION N° 004/D/C-NG/SG/ST/CIPM/2023 DECLARANT INFRICTUEUX LA DEMANDE DE COTATION OUVERT N° 004/DCO/C-NGONG/SG/ST/CIPM/2023 DU 23/05/2023 RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) POUR LES ECOLES DE L'IAEB DE LA COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD.**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG, AUTORITÉ CONTRACTANTE,**

- Vu la Constitution ;  
 Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
 Vu le Décret N°373/CAB /075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant nouveau Code des Marchés Publics ;  
 Vu L'Arrêté N°000114/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints, à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord ;  
 Vu la décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 portant constatation des Commissions Internes de Passation de Marchés dans certaines Commune ;  
 Vu la Lettre Circulaire N°005/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 portant mesures transitoire consécutives à la publication du nouveau code des marchés publics ;  
 Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et autres Entités publiques pour l'Exercice 2023 ;  
 Vu le dossier de la demande de cotation n° 004/DCO/C-NGONG/SG/ST/CIPM/2023 du 23/05/2023 relative à la fourniture du matériel didactique (paquet minimum) pour les écoles de l'IAEB de la commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du nord.  
 Vu le rapport de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Ngong ayant procédé le 20 Juin 2023, à l'analyse de offres relatives au dossier de la demande de cotation ouverte n° 004/DCO/C-NGONG/SG/ST/CIPM/2023 du 23/05/2023 relative à la fourniture du matériel didactique (paquet minimum) pour les écoles de l'IAEB de la commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du nord.

Considérant les nécessités de service.

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** pour compter de la date de signature de la présente décision municipale, est déclaré infructueux, en application des dispositions de l'article 103 alinéa 1(b) du décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant nouveau code des marchés publics susvisé, le dossier de la Demande de Cotation Ouverte N° 004/DCO/C-NGONG/SG/ST/CIPM/2023 du 23/05/2023 relative à la fourniture du matériel didactique (paquet minimum) pour les écoles de l'IAEB de la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du nord.

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS**

- MINMAP/YAOUNDÉ
- ARMP/NO
- PRÉSIDENT-CIPM/C-NG
- ATTRIBUTAIRES
- CHRO/ARCHIVE/AFFICHAGE



Ngong, le 22 JUIN 2023

**LE MAIRE,**

*Ibrahimou Chiwa*  
Officer de Police Judiciaire



**COMMUNIQUÉ N° 24/C/C-NG/CIPM/2023 DECLARANT INFRICTUEUX LA DEMANDE DE COTATION OUVERT N° 004/DCO/C-NGONG/SG/ST/CIPM/2023 DU 23/05/2023 RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) POUR LES ECOLES DE L'IAEB DE LA COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD.**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG COMMUNIQUE :**

La demande de cotation ouvert susmentionnée est déclarée infructueux aux motifs ci-après :

N°	SOUMISSIONNAIRE	NOTE TECHNIQUE OBTENUE	SEUIL REQUIS	CONCLUSION DE LA COMMISSION	Motif
01	ETS NEMA COMPAGNIE	/	/	Eliminé à l'analyse des pièces administratives	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>La convention de groupement (STE NEMA COMPAGNIE SARL/STE INTRACO) n'est pas signée par un notaire ;</i></li> <li><i>La STE INTRACO n'a pas produit la déclaration d'intention de soumissionner, le pouvoir de signature, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation et le plan de localisation, l'attestation de solvabilité et le projet Lettre-Commande.</i></li> </ul>
02	ETS AMS	10/12 «oui»	09/12 «oui»	N'est pas techniquement éligible	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Absence des photographies des matériels à livrer (élément de la Partie III de la DC) dans l'offre du soumissionnaire (cf. pages 12 et 13 de la DC) : Partie III incomplète ;</i></li> <li><i>Absence des fiches techniques de certains matériels.</i></li> </ul>
03	ETS ECOTRA	7/12 «oui»	09/12 «oui»	N'est pas techniquement éligible	<i>Note inférieure au seuil minimal requis.</i>

Les soumissionnaires concernés par ledit dossier d'appel d'offres sont priés de se présenter à la Commune de Ngong, pour retirer leurs offres au bureau de la Commission Interne de Passation des marchés, sous peine de destruction.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution pour lesdits soumissionnaires.

**AMPLIATIONS**  
 -MINMAP/YAOUNDÉ  
 -ARMP/NO  
 -PRÉSIDENT-CIPM/C-NG  
 -ATTRIBUTAIRES  
 -CHRO/ARCHIVE/AFFICHAGE

Ngong le  
**LE MAIRE**  
  
  
**Hamadou Ahiwa**  
**Officier de Police Judiciaire**